



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Brieuc, le 19/05/2020

RÉUNION DU 19 MAI 2020 SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN BAIE DE SAINT-BRIEUC

Le préfet des Côtes-d'Armor et le préfet maritime de l'Atlantique ont réuni mardi 19 mai 2020 les représentants des pêcheurs professionnels (comité régional des pêches maritimes et des élevages marines de Bretagne, comités départementaux des pêches maritimes et des élevages marines des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine) et les dirigeants d'Ailes Marines, d'Iberdrola et de RTE en charge du projet de parc éolien en baie de St Brieuc.

En préambule, les deux préfets ont rappelé que les autorisations pour le projet de parc éolien ont été délivrées par l'État en avril 2017, à la suite de l'appel d'offres lancé en 2011 et remporté en avril 2012 par Ailes Marines, du débat public en 2013 et d'une enquête publique en 2016. Ce projet de parc éolien a par ailleurs été confirmé par le Président de la République lors d'un déplacement officiel dans les Côtes-d'Armor en juin 2018.

Ils ont souligné également le rôle stratégique du secteur de la pêche maritime en Bretagne, notamment dans les Côtes-d'Armor, dans un contexte actuel marqué par les difficultés du secteur liées à la crise sanitaire et des incertitudes latentes, notamment le Brexit.

La mission de l'Etat est de faire converger le développement des énergies marines renouvelables en mer, élément important de la transition énergétique, et le soutien au secteur des pêches maritimes.

Les préfets ont rappelé la nécessaire exigence de concertation pour régler la cohabitation des usages en mer et la responsabilité forte en la matière des porteurs de projet du parc éolien en mer.

A l'issue de discussions directes, franches et constructives, les deux préfets ont validé un plan d'action reposant sur quatre piliers, afin d'apaiser les relations entre le porteur de projet et les pêcheurs professionnels et de permettre la reprise d'un dialogue constructif et efficace :

1. Les modalités de reprise du dialogue et de la concertation

Les discussions ont été perturbées ces dernières semaines par la crise sanitaire.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02
Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr
Place du général de Gaulle
22 023 Saint-Brieuc Cedex 1

Préfecture maritime de l'Atlantique

Service communication régionale
Tél. : 06.82.28.21.06
e-mail : ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr
Site : www.premar-atlantique.gouv.fr
Twitter : @premaratlant

Le Comité de gestion et de suivi se réunit depuis 2017 en octobre et avril. Le préfet des Côtes-d'Armor le réunira **durant la première quinzaine de juin**, afin de suivre le bon déroulement des prescriptions contenues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation.

Le préfet des Côtes-d'Armor et le préfet maritime de l'Atlantique réuniront **l'instance de suivi et de concertation fin juin / début juillet**, afin de faire un point sur l'avancement du projet avec l'ensemble des parties prenantes et les collectivités.

Le préfet des Côtes-d'Armor réunira et animera personnellement **tous les mois une réunion de concertation entre les représentants de la pêche professionnelle, les services de l'État, les dirigeants de RTE et d'Ailes Marines**, afin de s'assurer des bonnes conditions du dialogue entre les parties.

2. Le suivi des études techniques préalables

Le préfet des Côtes-d'Armor a demandé à Ailes Marines la **transmission des études techniques préalables pour la mi-juin au plus tard**, notamment de l'étude prévue concernant l'impact des émissions sonores sur la ressource halieutique représentative de la zone d'influence du parc.

Ailes Marines transmettra en outre **une étude complémentaire bibliographique sur l'impact des bruits de forage**.

Le prochain Comité de gestion et de suivi permettra un premier échange précis sur ces points.

Les études seront, par la suite, adressées aux deux préfets au fur et à mesure de leur réalisation pour un suivi renforcé, en association avec les représentants des pêches professionnelles.

3. La co-construction du calendrier d'intervention des études exploratoires en mer (UXO, géophysiques, géotechniques) entre les porteurs de projet et les représentants de la pêche professionnelle

RTE et les représentants des pêcheurs professionnels ont convenu d'**une réunion de travail dès le mercredi 20 mai** pour examiner les conditions de poursuite des études en mer, en cours depuis le 15 mai et interrompues depuis le 18 mai, le long du tracé de raccordement en mer.

Ailes Marines et les représentants des pêcheurs professionnels ont convenu d'une réunion de travail dès **le lundi 25 mai** pour définir, en concertation et en validation conjointe, le calendrier de leur campagne d'étude en mer UXO dans la zone du parc.

La question de la réalisation des tests d'outillage, de forage et d'ensouillage fera l'objet de discussions complémentaires entre l'ensemble des parties, sous la supervision de l'État.

4. L'amélioration de la gouvernance au sein d'Ailes Marines

À la demande du préfet des Côtes-d'Armor, les dirigeants d'Ailes Marines proposeront, au 1^{er} juillet au plus tard, une clarification de leur processus décisionnel interne, afin de renforcer leur présence sur le territoire et d'avoir, au plan local, des interlocuteurs décisionnaires pour les représentants des pêcheurs et l'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation du parc.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02
Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr
Place du général de Gaulle
22 023 Saint-Brieuc Cedex 1

Préfecture maritime de l'Atlantique

Service communication régionale
Tél. : 06.82.28.21.06
e-mail : ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr
Site : www.premar-atlantique.gouv.fr
Twitter : @premaratlant